



CONSEIL  
DU PATRIMOINE  
DE MONTRÉAL

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009

## **PRODUCTION**

### **COORDINATION**

José Froment

### **RÉDACTION**

Diane Côté

José Froment

Élaine Gauthier

Michèle Lavoie

Marie Lessard

### **RÉVISION**

Maryse Froment-Lebeau

### **CONCEPTION GRAPHIQUE**

Isabelle Robida (Infrarouge.ca)

Disponible sur le site Internet du Conseil  
à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/cpm](http://www.ville.montreal.qc.ca/cpm)



Montréal, le 21 mai 2010

Monsieur Claude Dauphin  
Président du conseil municipal  
Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Ce rapport rend compte des activités du Conseil pour l'année 2009. Ces activités sont regroupées selon les thèmes de son mandat, soit la protection du patrimoine, la reconnaissance patrimoniale et la connaissance et la promotion du patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

La présidente,

Marie Lessard



# TABLE DES MATIÈRES

- 5** LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
- 7** LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSEIL
- 8** LA COMPOSITION DU CONSEIL
- 9** L'ÉDIFICE GASTON-MIRON
- 10** LE CONSEIL EN STATISTIQUES
- 14** LE COLLOQUE ANNUEL
- 18** UN BILAN DES ACTIVITÉS 2009
  - LA PROTECTION DU PATRIMOINE
  - LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE
  - LA CONNAISSANCE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE
- 31** ANNEXE 1
  - HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS
- 32** ANNEXE 2
  - STATUTS DE RECONNAISSANCE PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX



# LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal a été mis en place en 2002 pour faire des recommandations et suggestions en vue de protéger le patrimoine et de mieux l'intégrer dans le futur de la collectivité montréalaise. C'est donc dire qu'il ne peut évaluer son utilité en la dissociant de la performance de sa ville à l'égard de la conservation de son patrimoine, exercice difficile tel qu'en témoignent les points de vue diversifiés, voire contradictoires, sur l'acceptabilité des projets immobiliers mis de l'avant. Le bilan présenté dans ce rapport démontre néanmoins l'intérêt du travail accompli en 2009.

Les activités du Conseil s'articulent autour de trois volets complémentaires, soit la protection du patrimoine, la reconnaissance patrimoniale et la connaissance et la promotion du patrimoine.

La protection du patrimoine se manifeste principalement par des points de vue et des recommandations visant à assurer le meilleur avenir possible au patrimoine montréalais, tant naturel que construit et même immatériel, dans les projets immobiliers et sur le domaine public. Cette année, le Conseil a analysé 121 projets et émis un total de 81 avis et notes. Un suivi des règles adoptées par le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement pour encadrer ces projets permet de croire que le patrimoine a influencé l'évolution de ces projets. L'avenir nous démontrera si cette impression se confirme.

La reconnaissance patrimoniale s'exprime essentiellement dans la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine. La commémoration de personnages et d'événements ayant participé à l'identité montréalaise dans la toponymie y contribue également. Outre sa participation au comité de toponymie, le Conseil a été, cette année, impliqué dans la citation, à titre de monument historique, des maisons Mary-Dorothy-Molson et Robert-Bélanger et de la station-service Mies van der Rohe de l'île des Sœurs, pour lesquelles il a aussi tenu une consultation publique. Il a analysé la recevabilité de deux autres demandes de citation, première étape du processus de reconnaissance, et contribué aux travaux du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville sur la constitution en site du patrimoine, à venir, du secteur du centre-ville gravitant autour de l'ancien square Dominion, aujourd'hui square Dorchester-Place du Canada.

Le troisième volet, celui de connaissance et de promotion du patrimoine, moins formellement inscrit dans le mandat du Conseil, est tout aussi important, à la fois pour communiquer ses points de vue et ses productions, en particulier par son site Internet, et parce que ses échanges avec d'autres acteurs et ses activités de recherche contribuent à l'à-propos de ses contributions. En particulier, je souligne l'intérêt du colloque annuel du Conseil, organisé en collaboration avec le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise. Cette activité constitue une occasion d'échanger et d'apprendre pour les divers acteurs municipaux et leurs partenaires intéressés par la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais. Cette année, elle a porté sur *La citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine à Montréal : bilan et orientations*, s'articulant aux réflexions en cours à la Ville sur le processus d'analyse de l'intérêt patrimonial d'un lieu et, surtout, sur l'élaboration d'un plan stratégique d'attribution de statuts patrimoniaux. Une centaine de personnes y ont participé.

## Une conception élargie du patrimoine et des outils appropriés

Autant dans ses avis que dans ses autres activités, le Conseil milite pour une conception élargie du patrimoine. Une telle position est de plus en plus partagée, ce qui est réjouissant. À titre d'exemple, les débats autour de la transformation des propriétés institutionnelles dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal indiquent l'importance des valeurs naturelles et paysagères pour la collectivité, dont la conservation est tout aussi revendiquée que celle des immeubles. Cet élargissement des valeurs est progressivement intégré à certains outils urbanistiques montréalais, notamment à l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu, en cours de modification. La nouvelle procédure prend en compte l'ensemble des valeurs patrimoniales et est en voie d'être inscrite formellement dans le processus d'approbation de certains projets. Le changement apporté dans les récents règlements de citation de monuments historiques élaborés par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville avec la collaboration du Conseil contribue aussi à cette évolution. En effet, au-delà des caractéristiques architecturales traditionnellement considérées, on y met explicitement en valeur les caractéristiques naturelles du site de même que les dimensions paysagères, et on indique les moyens de les conserver.

Ces préoccupations doivent être intégrées à l'ensemble du système urbanistique. Le Plan d'urbanisme, dont le rôle est d'inscrire les décisions relatives à des propriétés individuelles dans une compréhension et une vision collectives de l'avenir du territoire montréalais, est déterminant à cet égard. Le nouveau Plan doit permettre un pas significatif en avant, non seulement pour la prise en compte des diverses dimensions patrimoniales, incluant les aspects immatériels, mais également pour leur intégration dans une vision cohérente. Le patrimoine doit être reconnu comme une composante structurante de l'environnement au même titre que les autres phénomènes urbains, comme le transport, par exemple. Le Plan d'urbanisme doit donc renouveler ses outils, formuler de nouveaux incitatifs facilitant l'intégration d'une vision du futur dans le respect du passé et inclure des exercices concertés sur le territoire démontrant les effets de différents scénarios.

### **Un hommage à André Bouchard, vice-président du Conseil**

André Bouchard, vice-président du Conseil depuis juin 2007, est décédé le 4 mars 2010. Professeur titulaire au Département de sciences biologiques et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) de l'Université de Montréal, André était un spécialiste de l'écologie des communautés végétales et du paysage, de l'aménagement du territoire, de la maîtrise intégrée de la végétation et de l'évolution des écosystèmes agroforestiers périurbains. Il a également été conservateur du Jardin botanique de Montréal de 1975 à 1996.

Le rayonnement des travaux d'André Bouchard doit être souligné. Il a agi comme conseiller du gouvernement québécois, d'abord comme commissaire au sein de la commission d'étude chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État (Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, dite Commission Coulombe, 2003-2004). Encore plus récemment, il avait été membre du Comité consultatif pour la révision du règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État et sa transformation en règlement sur l'aménagement durable des forêts, constitué par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Les travaux de recherche qu'André Bouchard avait entrepris ces dernières années sur l'histoire du frère Marie-Victorin ont mené à la publication d'un ouvrage, à une exposition dans les serres d'exposition du Jardin botanique et à plusieurs séjours à Cuba, dans la foulée des travaux du frère Marie-Victorin.

André Bouchard était profondément engagé dans la conservation du patrimoine naturel. Il a été notamment un ardent défenseur de la forêt de Saraguay à la fin des années 1970, dont la sauvegarde mena au statut d'arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay et à la création des Parcs-nature montréalais.

Membre du Conseil depuis septembre 2006 à titre de spécialiste en écologie, André Bouchard en est devenu le vice-président en juin 2007, tout juste avant mon arrivée comme présidente. Sa contribution a été remarquable, tout particulièrement en ce qui concerne les aménagements proposés dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Sa capacité d'intégration des multiples dimensions patrimoniales et la sagesse de son argumentation par rapport à des projets complexes ont assurément marqué les pratiques du Conseil. Ses expertises scientifiques mais aussi ses qualités humaines font en sorte qu'il sera difficile de le remplacer.

### **Des remerciements aux collaborateurs du Conseil**

Les réunions bimensuelles du Conseil sont nourries par les analyses et les présentations des architectes, architectes paysagistes, urbanistes, archéologues, historiens, ingénieurs, biologistes... des services corporatifs et des arrondissements montréalais. Ces spécialistes appuient le Conseil dans sa compréhension des projets et de leur inscription dans la dynamique territoriale. Je les remercie très sincèrement.

La présidente,

Marie Lessard



# LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSEIL

## SA MISSION

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine. Tel qu'indiqué dans la *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal (p. 49) :

*(...) il conseille et informe le conseil municipal, le comité exécutif et les conseils d'arrondissements sur les questions liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, notamment pour la citation de monuments historiques, la constitution de sites du patrimoine ou les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux. Son rôle l'amène à se prononcer sur les propositions de modifications du Plan d'urbanisme et lors de l'adoption de projets majeurs touchant un emplacement reconnu pour sa valeur patrimoniale. Il contribue également à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine de la Ville, tout en s'intéressant à l'initiation et à la sensibilisation des citoyens au patrimoine, par son appui à l'organisation d'activités et à l'élaboration d'outils pédagogiques.*

## SON MANDAT

À titre d'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, le Conseil donne son avis au conseil municipal, au comité exécutif, à un conseil d'arrondissement sur :

- + les modifications du *Plan d'urbanisme* touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (en vertu de la Loi sur les biens culturels, L.R.Q. chap. B-4);
- + tout projet en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal touchant ces territoires ou immeubles;
- + tout projet de citation d'un monument historique ou de constitution d'un site du patrimoine;
- + tout projet de démolition d'un immeuble reconnu pour sa valeur patrimoniale (en vertu de la Loi sur les biens culturels) et qui ne fait pas l'objet d'un avis de la Commission des biens culturels du Québec.

Le Conseil peut également donner son avis au conseil municipal, au comité exécutif, à un conseil d'arrondissement, à un service corporatif ou de sa propre initiative sur d'autres objets telles des politiques municipales ou toute autre question relative à la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

En appliquant les règles proposées par l'Office de consultation publique de Montréal et en les adaptant, il sollicite des opinions et reçoit les représentations de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives à la protection et la mise en valeur du patrimoine.

- + Il recommande au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études visant la protection et la mise en valeur du patrimoine.
- + Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine de la Ville*.
- + Il favorise l'organisation d'activités de sensibilisation au patrimoine et l'élaboration d'outils pédagogiques.
- + Il peut demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais.
- + Il peut former des comités relativement à des questions particulières.

Enfin, le Conseil, en collaboration avec le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal, conseille cette dernière sur la désignation des lieux, voies, parcs, places publiques ou immeubles pour lesquels des demandes de désignation ont été faites. Le comité formé à cette fin analyse ces demandes et fait des propositions, en se fondant sur les normes établies par la Commission de toponymie du Québec.

En assumant ces fonctions diverses, le Conseil défend l'idée d'une notion élargie du patrimoine. Ses objectifs sont d'assurer la pérennité du patrimoine sous toutes ses formes, d'intégrer une vision du futur dans le respect du passé lors d'émission d'avis sur des projets d'aujourd'hui, d'apprécier les intérêts en présence en toute neutralité, de reconnaître le patrimoine comme une composante structurante de l'environnement au même titre que les autres phénomènes urbains et d'aider à la prise de décision des élus municipaux.

Le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (règlement 02-136), en vertu de l'article 83.12 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), a été adopté par le conseil municipal le 19 août 2002. Il a été modifié une première fois en septembre 2003 puis une seconde fois en avril 2005 pour préciser le mandat du Conseil.

Le Conseil relève du conseil municipal qui nomme les membres et qui attribue le budget de fonctionnement. Une somme de 502 000 \$, en sus de la contribution du Fonds des immeubles, lui a été attribuée en 2009. Le Conseil collabore également avec les arrondissements, les services corporatifs, les organismes en patrimoine et les citoyens. Conjugués à l'expertise de ses membres, ces liens permettent au Conseil d'avoir une vision d'ensemble des enjeux patrimoniaux montréalais et de leur traduction dans le territoire municipal.

# LA COMPOSITION DU CONSEIL

## LES MEMBRES

Le Conseil du patrimoine de Montréal est composé de onze membres, dont deux agissent à titre de membres suppléants. Spécialisés en urbanisme, histoire urbaine, architecture, archéologie, paysage, écologie et ethnologie, ils forment ainsi un groupe pluridisciplinaire, représentatif des différentes catégories de patrimoine culturel et naturel. Ils sont nommés par le conseil municipal, et leur mandat est de deux ans, renouvelable une fois. Conformément à l'article 6 du *Règlement sur le Conseil*, ils sont recrutés à la suite d'un appel public de candidatures fait aux deux ans.

En 2009, le Conseil est constitué des personnes suivantes : la présidente est **Marie Lessard**, urbaniste et professeure à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, et le vice-président est **André Bouchard**, professeur au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale du Jardin botanique de Montréal.

Les autres membres sont : **Robert Bouthillier**, ethnologue, chercheur et animateur; **Claudine Déom**, professeure à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, responsable de l'option Conservation de l'environnement bâti de la maîtrise en aménagement de la Faculté de l'aménagement; **Gérald McNichols Tétreault**, urbaniste, consultant en conservation et en restauration du patrimoine bâti; **Claire Poitras**, professeure-chercheure à INRS-Urbanisation, Culture et Société; **Claude Rocheleau**, archéologue-anthropologue, membre fondateur et associé d'Arkéos; **Julie St-Arnault**, architecte de paysage et associée, Vlan paysages, et **Paul-André Tétreault**, architecte, qui a démissionné en septembre pour se présenter en politique municipale. **Richard de la Riva**, architecte et associé, Affleck + de la Riva, et **Michel Lamontagne**, consultant en politiques et gestion de l'environnement, sont membres suppléants. Ce dernier a été nommé cette année pour remplacer **Laurent Lepage**, professeur à l'Institut des sciences de l'environnement et titulaire de la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains de l'Université du Québec à Montréal, dont le mandat a pris fin en mai 2009.



## LE PERSONNEL

La présidente occupe son poste à mi-temps et le Conseil est soutenu dans l'accomplissement de sa mission par quatre personnes. Diane Côté, secrétaire-recherchiste, adjointe à la présidente, est responsable de la planification et de la gestion des activités. Michèle Lavoie, secrétaire de direction, assume également la gestion de la documentation et la mise à jour du site Internet du Conseil. Une conseillère en aménagement, Caroline Dubuc, et une conseillère en planification, José Froment, sont respectivement responsables des dossiers portant sur le patrimoine construit et le patrimoine naturel et paysager. Au milieu de l'année, Caroline Dubuc a accepté un poste au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et Éline Gauthier, conseillère en aménagement dans ce même service, occupe temporairement cette fonction au sein du Conseil. Ces conseillères analysent les dossiers, contribuent à la rédaction des avis et représentent le Conseil au sein de comités et groupes de travail.



## L'ÉDIFICE GASTON-MIRON

### NOUVEAU LOGIS DU CONSEIL

Depuis la fermeture de l'ancienne bibliothèque centrale de Montréal, en 2005, la Ville de Montréal désirait en conserver la vocation publique et culturelle. Le 23 février 2009, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et le maire de Montréal ont inauguré les locaux nouvellement réaménagés pour loger le Conseil des arts de Montréal et le Conseil du patrimoine de Montréal. La Ville a profité de l'occasion pour rendre hommage à l'un de ses grands poètes québécois en désignant l'immeuble Édifice Gaston-Miron.

Non seulement la restauration de l'édifice souligne-t-elle sa grande valeur patrimoniale, mais les rayonnages, les lustres, les tables et les lampes de lecture ont été conservés et intégrés à l'aménagement des nouveaux locaux. Le Conseil des arts de Montréal occupe la grande majorité de l'immeuble; ses bureaux sont situés dans la mezzanine, où il loue aussi des locaux aux Ballets Jazz de Montréal, et il met à la disposition d'organismes trois studios de répétition culturels dans les ailes latérales du rez-de-chaussée. L'atrium, pièce majestueuse et centrale de l'immeuble, avec son plafond en caissons de verre et ses luminaires, peut devenir un lieu de réception, un espace d'exposition ou une salle de réunion. Le Conseil du patrimoine de Montréal est logé dans l'ancienne salle Gagnon.

# LE CONSEIL EN STATISTIQUES

## LES PROJETS TRANSMIS AU CONSEIL

Le Conseil communique son point de vue et ses recommandations sous forme de mémoires, d'avis ou de notes. Certains sont requis par le règlement municipal le constituant et d'autres sont émis à la demande du conseil municipal, du comité exécutif, d'un conseil d'arrondissement, d'un service central ou encore sont initiés par le Conseil lui-même. En particulier, un avis est requis lors de modifications au *Plan d'urbanisme* touchant des territoires ou des immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale, d'un projet proposé en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* touchant ces territoires ou immeubles, d'un projet de démolition d'un immeuble touchant ces derniers ainsi que d'un projet de citation d'un monument historique ou de constitution d'un site du patrimoine. Le Conseil est de plus informé par les arrondissements des projets autres qui sont réalisés à l'intérieur de territoires à statut patrimonial (arrondissement historique et naturel, arrondissement historique, arrondissement naturel, site du patrimoine et aire de protection des monuments historiques classés) ou sur des monuments historiques.

Les commentaires et les recommandations du Conseil sont consignés dans des avis ou des notes. Les notes sont préparées lorsque le Conseil examine un projet à une étape préliminaire de son élaboration (esquisses, orientations et intentions...). Le cas échéant, lorsqu'une ou plusieurs notes ont été produites à l'égard d'un projet et que celui-ci est considéré comme achevé, le Conseil émet alors un avis à l'égard de la dernière version de ce projet; cet avis rend alors compte de la teneur de l'ensemble des notes qui ont été produites antérieurement à son endroit. Les avis sont rendus publics sur le site Internet du Conseil.

En 2009, sur les 121 projets que lui ont soumis les arrondissements et services corporatifs, le Conseil a émis un total de 81 avis et notes.

### NOMBRE DE PROJETS TRANSMIS AU CONSEIL POUR INFORMATION PAR LES ARRONDISSEMENTS ET LES SERVICES CORPORATIFS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
AHUNTSIC-CARTIERVILLE		3	8	23	14	25	20
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	34	30	33	49	46
DORVAL-ÎLE DORVAL			1				
LACHINE		1					
LE PLATEAU-MONT-ROYAL		10	1	2		2	5
LE SUD-OUEST	2	4	1	7	1	4	3
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE				1			1
MONTRÉAL-NORD							1
OUTREMONT	1		1			9	9
PIERREFONDS-ROXBORO				4	1	3	
POINTE-CLAIRE	1		1				
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES				2	2	4	1
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE		3		1	4	4	1
SAINT-LAURENT							1
VERDUN			1	1			2
VILLE-MARIE	2	120	70	81	79	103	18
VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION	1						
SERVICES CORPORATIFS	8			13	7	10	13
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>147</b>	<b>118</b>	<b>165</b>	<b>141</b>	<b>213</b>	<b>121</b>

**NOMBRE DE RÉUNIONS**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
RÉUNIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL	13	14	12	13	12	19	21
RÉUNIONS DU COMITÉ DE TOPONYMIE	0	3	7	6	3	6	7
CONSULTATIONS PUBLIQUES MENÉES PAR LE CONSEIL					3	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>31</b>

**NOMBRE D'AVIS OU DE MÉMOIRES (ET DE NOTES)  
ÉMIS PAR LE CONSEIL**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
AHUNTSIC-CARTIERVILLE		4	6	20	12	16 (5)	12 (3)
BEACONSFIELD-BAIE D'URFÉ		1					
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	16	18	19	35 (2)	19 (4)
DORVAL-ÎLE DORVAL		1					
ÎLE BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE		1					
LACHINE		1					
LE PLATEAU-MONT-ROYAL	2	9	1	1		1 (2)	1 (2)
LE SUD-OUEST		4	1	7		1 (1)	2 (1)
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1	1		1			(1)
MONTRÉAL-NORD							1
OUTREMONT			1			4 (2)	2
PIERREFONDS-ROXBORO				2	1	3	
POINTE-CLAIRE	1		1				
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES				1	1	3 (1)	1
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE		3		1	2	4	(1)
SAINT-LAURENT							1
VERDUN			1	1			2
VILLE-MARIE	3	63	26	18	5	8 (8)	12 (4)
VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION	1						
SERVICES CORPORATIFS	8	9	19	12	7	6 (4)	5 (7)
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>103</b>	<b>72</b>	<b>82</b>	<b>47</b>	<b>81 (25)</b>	<b>58 (23)</b>

## AVIS ET NOTES 2009

La liste des avis et notes produits par le Conseil en 2009 démontre la diversité des projets d'intervention sur des territoires, des immeubles et des lieux publics reconnus pour leur valeur patrimoniale.

### AHUNTSIC – CARTIERVILLE

10804, rue D'Iberville	- Installation d'une piscine creusée (1A)
10820-22, rue du Pressoir	- Insertion d'une nouvelle construction suite à une subdivision cadastrale (1A)
10897, rue du Pont	- Installation d'un toit rétractable au-dessus d'une terrasse (1A +1N)
11851, avenue de Beau-Bois	- Aménagement d'une terrasse (1A)
École Sophie-Barat 1239, boulevard Gouin Est	- Agrandissement pour loger la Maison des arts et des lettres (1N)
Collège Mont-Saint-Louis 1700, boulevard Henri-Bourassa Est	- Aménagement du terrain (1A)
1784, boulevard Gouin Est	- Ajout d'une fenêtre en baie (1A)
1912, boulevard Gouin Est	- Agrandissement de la maison (1N)
2143-2145, boulevard Gouin Est	- Opération cadastrale visant l'insertion d'une maison sur la rue du Pressoir (1A)
2229, boulevard Gouin Est	- Aménagement paysager, installation d'un spa et d'une nouvelle clôture (1A)
2354, boulevard Gouin Est	- Aménagement d'un espace de stationnement et autres travaux extérieurs (1A)
7845, Croissant du Beau-Bois	- Réaménagement de la cour arrière (1A)
9055, boulevard Gouin Ouest	- Aménagement paysager pour une nouvelle voie d'accès à l'immeuble (1A)
Maison Mary-Dorothy-Molson 9095, boulevard Gouin Ouest	- Statut patrimonial municipal (citation) (1A)

### CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

2849, boulevard Édouard-Montpetit	- Remplacement de l'ensemble des portes et des fenêtres de l'immeuble (1N)
Université de Montréal 2900, boulevard Édouard-Montpetit	- Remplacement du cuivre sur la tour d'eau du pavillon Roger-Gaudry (1A) - Remplacement d'une fenêtre par une porte métallique au pavillon Roger-Gaudry (1A) - Installation de barrières automatisées sur le campus (1A) - Réfection des verrières aux ailes X et Y du pavillon Roger-Gaudry (1A)
3295, Ridgewood	- Remplacement d'une fenêtre de l'appartement 17 (1A) - Remplacement d'une porte et de fenêtres de l'appartement 9 (1N)

3600, Ridgewood	- Remplacement du solin (1A)
3720-30, chemin Queen-Mary	- Remplacement de fenêtres (1A)
Oratoire Saint-Joseph 3800, chemin Queen-Mary	- Aménagement d'un vestibule devant les portes d'entrée (1A) - Aménagement paysager - terrasse des pas perdus (1A) - Ajout de nouvelles marches et d'une rampe d'accès (1A)
4470, chemin de la Côte-des-Neiges	- Construction d'un édifice de huit étages à vocation mixte (1A)
Institut universitaire de gériatrie de Montréal 4545, chemin Queen-Mary	- Réaménagement d'un terrain de stationnement (1A) - Agrandissement d'une garderie (1A)
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges 4595, chemin de la Côte-des-Neiges	- Abattage d'arbres malades et dangereux (1A)
4601, chemin de la Côte-des-Neiges	- Construction du mausolée Esther-Blondin et son aménagement paysager (1A)
4760, chemin de la Côte-des-Neiges	- Réfection à l'identique d'une rampe du garage attachant à l'édifice (1N)
4851, rue Cedar Crescent	Aménagement paysager : - Réfection d'un muret de soutènement (1A) - Abattage d'arbres et plantation (1A)
4854, chemin de la Côte-des-Neiges	- Stabilisation d'une paroi rocheuse située à l'arrière du bâtiment (1A)
HÉC Montréal 5255, avenue Decelles	- Aménagement paysager (1A) - Ajout d'oriels (1N)

### LE PLATEAU MONT-ROYAL

Le long de la voie ferrée du Canadien Pacifique	- Projet d'implantation d'une nouvelle cour de services (1A + 1N)
Intersection Saint-Denis et Saint-Gregoire	- Démolition et construction (1N)

### MERCIER – HOCHELAGA – MAISONNEUVE

Enseigne Orange Julep 3100, rue Sherbrooke Est	- Disparition de l'enseigne à la suite de la fermeture du commerce (1N)
---	---

### MONTRÉAL – NORD

Maison Brignon-Dit-Lapierre 4251, boulevard Gouin Est	- Restauration de la maison (1A)
--	----------------------------------

.....

**LE SUD-OUEST**

- 1830, rue Le Ber - Redéveloppement du site des anciens ateliers du GTR/Canadien National (1A)
- Ensemble Rose-de-Lima 96 à 138, rue Rose-de-Lima - Avis de recevabilité d'une demande de citation (1A + 1N)
- .....

**OUTREMONT**

- 1261, chemin de la forêt - Réaménagement des sentiers d'accès et installation d'une clôture (1A)
- 80, avenue Duchastel - Construction d'un bâtiment accessoire à l'emplacement de l'existant (1A)
- .....

**RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

- Église Sainte-Germaine-Cousin 14205, rue Notre-Dame Est - Avis de recevabilité d'une demande de citation (1A)
- .....

**ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE**

- Secteur Bellechasse - Projet de mise en valeur (1N)
- .....

**SAINT-LAURENT**

- Maison Robert-Bélanger 3900-3902, chemin du Bois-Franc - Avis de recevabilité d'une demande de citation (1A)
- .....

**VERDUN**

- Station-service Mies Van der Rohe 201, rue Berlioz - Avis de recevabilité d'une demande de citation (2A)
- .....

**VILLE-MARIE**

- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) 1000, rue Saint-Denis - Démolition d'une partie des bâtiments de l'îlot D (1A)
- Musée des beaux-arts de Montréal 1339-1349, rue Sherbrooke Ouest - Rue Sherbrooke, aménagement d'une entrée au nouveau pavillon situé à l'arrière de l'église Erskine & American United (2A)
- 1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest - Construction d'un bâtiment commercial et résidentiel et démolition d'une maison victorienne (1A)
- .....

- .....
- 1464-A, rue Crescent - Réaménagement d'une terrasse (1A)

- 1475, boulevard René-Lévesque Ouest - Construction d'une tour et rénovation de 4 maisons victorienne (1A + 1N)

- 1700, avenue du Docteur-Penfield - Changement de fenêtres (1N)

- 2-22, rue Sainte-Catherine Est - Construction d'un bâtiment sur la totalité de la tête de l'îlot (1A)

- Université McGill 3480, rue University - Réaménagement paysager du square James (1A)

- 3715, rue Peel - Aménagement paysager et réfection de murs (1A)

- Ancien séminaire de philosophie (collège Marianopolis) 3880, chemin de la Côte-des-Neiges - Recyclage de l'immeuble et construction de quelques bâtiments abritant 325 logements (1A)

- 600, rue Cathcart - Installation d'un revêtement de tôle d'acier au toit de l'immeuble (1A)

- Arsenal de l'Île-Sainte-Hélène - Ajout d'un ascenseur (1N)

- Église Sainte-Brigide-de-Kildaire Rue De Champlain - 1<sup>er</sup> phase : nouvelle construction sur le boulevard René-Lévesque Est (1N)

- Îlot Ouest - Boulevard Saint-Laurent - Construction de deux immeubles, démolition des immeubles existants et reconstruction de certaines façades (1A)
- .....

**SERVICES CORPORATIFS**

- 100, avenue Vincent-d'Indy - Sécurisation de la falaise à l'emplacement du réservoir Bellingham (1A)

- Parc du Mont-Royal - Empattement de la croix du mont Royal (1A)  
- Chemin de ceinture du mont Royal, tronçons 2 et 3 : Aménagement d'un chemin polyvalent d'une dizaine de kilomètres (1A)  
- Eradication du nerprun cathartique dans le bois du mont Royal (1A)  
- Fermeture de la voie sud à la circulation automobile sur le chemin Remembrance (1A)  
- Plan directeur du parc Jeanne-Mance et du secteur de la Côte Placide (1N)  
- Stratégie d'intervention de la Direction des grands parcs et de la nature en ville (1N)

- Place d'Armes - Réaménagement (1N)

- Place Champ-de-Mars - Restauration des vestiges archéologiques des fortifications (1N)

- Projet de constitution d'un site du patrimoine - Avis de recevabilité - site du patrimoine moderne de Montréal (1N)

- Square Dorchester et place du Canada - Projet de constitution d'un site du patrimoine (2N)
- .....

# LE COLLOQUE ANNUEL



Après le vif succès remporté en 2008 lorsque le Conseil du patrimoine de Montréal invitait ses partenaires à une journée d'échange sur *L'intervention urbaine dans le contexte des nouveaux enjeux pour la conservation du patrimoine*, le Conseil a décidé de transformer cette initiative en tradition. Il invitait le 12 juin 2009 ses principaux partenaires à une seconde journée d'échange, portant cette fois sur *La citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine à Montréal : bilan et orientations*. Ce thème a été motivé par les missions complémentaires du Conseil et du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal dans ce dossier. La rencontre a eu lieu dans l'atrium de l'Édifice Gaston-Miron, l'ancienne bibliothèque de Montréal, où logent le Conseil des Arts de Montréal et le Conseil du patrimoine de Montréal depuis janvier 2009.

Le colloque visait à contribuer à la vaste réflexion entreprise par la Ville afin de mieux répondre à deux questions : (1) Quelle mission la Ville de Montréal entend-elle se donner à travers la citation et la constitution de sites du patrimoine? (2) Comment s'assurer que ces modes de reconnaissance permettent de célébrer l'identité montréalaise? Les échanges ont permis de prendre connaissance des enjeux et des axes prioritaires dans la poursuite des actions. Ils ont mis en lumière plusieurs acquis très positifs tels que l'amélioration notable des règlements de citation de monuments historiques et de constitution de sites du patrimoine et l'engagement marqué des intervenants en arrondissement pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine, tant naturel que culturel. Ils ont aussi permis de mieux saisir le rôle actuel et potentiel des services centraux et des arrondissements au sein d'une réflexion approfondie sur le patrimoine montréalais.

Près d'une centaine de personnes ont pris part au colloque. Elles provenaient principalement des arrondissements montréalais et des services corporatifs. Plusieurs spécialistes en patrimoine et en paysage ont aussi pris part à la journée ainsi qu'une dizaine de membres actuels et passés du Conseil et deux élus municipaux, madame Helen Fotopulos et monsieur André Lavallée, qui ont respectivement prononcé les allocutions d'ouverture et de clôture du colloque. Les *Actes* ainsi que les présentations, au nombre de dix, peuvent être consultés sur le site Internet du Conseil ([ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)).



## DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

La journée a été divisée en quatre étapes comprenant des présentations et des discussions.

### 1. État de la situation et stratégie de la Ville pour la citation de monuments historiques et pour la constitution de sites du patrimoine

Gilles Dufort, chef de division, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Ville de Montréal : *État de la situation*

Caroline Dubuc, conseillère en aménagement, Conseil du patrimoine de Montréal : *Que sont devenus les bâtiments et territoires reconnus par la Ville et les anciennes municipalités fusionnées?*

### 2. Expériences et points de vue des arrondissements à titre de gestionnaires des bâtiments et territoires reconnus par la Ville

Anne Castonguay, directrice, direction Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : *État de la situation dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève*

Marie-Claude Lemelin, architecte, direction Travaux publics et Aménagement, arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville : *Découverte du patrimoine architectural et paysager d'Ahuntsic–Cartierville : au fil de l'eau, au fil du temps*

Sylvain Villeneuve, chef de division urbanisme, direction Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Ville-Marie : *État de la situation dans l'arrondissement Ville-Marie*

Gilles Galipeau et Bernadette Duquesnoy, conseillers en aménagement, direction Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie : *La Cité-Jardin du Tricentenaire. Un paysage à protéger*



### 3. La conservation et la mise en valeur des bâtiments et territoires reconnus. À partir de cas concrets, comment assurer la conservation et la mise en valeur des bâtiments et territoires reconnus à Montréal?

Chantal Grisé, architecte, Direction du patrimoine et de la muséologie, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du gouvernement du Québec : *Le plan de conservation de l'arrondissement historique de Montréal*

Julie Boivin, architecte, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Ville de Montréal : *Habitat 67. Gestion des interventions*

José Froment, conseillère en planification, Conseil du patrimoine de Montréal : *Gestion d'un monument historique cité : l'exemple de la maison Mary-Dorothy-Molson*

### 4. Synthèse et discussion. Que tirer de ces échanges pour la stratégie de la Ville de Montréal et la gestion en arrondissement?

Claire Poitras, professeure chercheuse agrégée à l'Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation, Culture et Société, membre du Conseil du patrimoine de Montréal.

## FAITS SAILLANTS

### ÉTAPE 1

Deux éléments majeurs sont soulignés en regard du contexte actuel et de l'encadrement du processus de reconnaissance; l'évolution de la notion de patrimoine, à la base de la réflexion et des actions posées par la Ville, et la mise en place d'une approche par les valeurs pour analyser l'intérêt patrimonial d'un lieu. La question « Que doit reconnaître la Ville? », également à l'avant-plan pour la conservation du patrimoine montréalais, renvoie notamment aux critères utilisés à cet effet ainsi qu'aux priorités en matière d'attribution de statuts municipaux et à la connaissance des corpus. Les motifs de citation antérieurs à 2007 étaient surtout reliés aux valeurs architecturale et historique et accordaient peu d'importance à d'autres aspects, notamment ceux qui sont associés au site et au contexte. Les récents règlements de citation reflètent davantage la richesse et la complexité de la valeur patrimoniale. Toutefois, certains patrimoines demeurent sous-représentés, notamment le patrimoine industriel, le patrimoine moderne ainsi que les édifices publics. Un plan stratégique d'attribution de statuts patrimoniaux, en cours d'élaboration par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, vise à assurer une meilleure performance à moyen et long terme de la Ville en tant que gestionnaire de biens culturels.

L'analyse de l'évolution des monuments cités a permis de constater que certains lieux reconnus se dégradent lentement, et ceci est attribuable à trois principaux facteurs : le manque de connaissances sur le patrimoine, des ressources financières limitées lors d'interventions sur le monument et, enfin, des usages peu compatibles avec certaines valeurs patrimoniales et certains éléments caractéristiques du lieu. L'analyse a également démontré que le contenu du règlement de citation et l'instauration d'un mécanisme de suivi des travaux sont cruciaux pour assurer que la reconnaissance contribue réellement à la conservation du monument. Cette analyse de l'évolution reste à faire pour les sites du patrimoine.



### ÉTAPE 2

Selon les intervenants, l'évolution de la notion de patrimoine va de pair avec l'évaluation de la performance des outils existants et l'élaboration d'outils adaptés aux « nouveaux » patrimoines. Ceux-ci déterminent deux conditions essentielles pour améliorer la gestion du patrimoine au quotidien, soit la définition d'orientations précises et d'une vision à long terme pour la conservation du patrimoine. Certaines pistes sont abordées pour bonifier la réflexion : élaborer une approche intégrée et globale du patrimoine, répertorier les potentiels du territoire montréalais et diversifier les outils, notamment pour une meilleure prise en compte de l'évolution des pratiques en matière de construction et de rénovation.



### ÉTAPE 3

Le plan de gestion d'Habitat 67 a permis de démontrer la pertinence de s'appuyer sur les principes suivants : développer une connaissance adéquate avant d'agir, intervenir de manière à assurer la continuité dans le changement et assurer la participation et l'appropriation collective. Ce cas ainsi que celui de la maison Mary-Dorothy-Molson ont également permis d'illustrer à quel point la conformité à ces principes pose des défis importants. La connaissance fine des éléments caractéristiques qui contribuent à la valeur patrimoniale et des défis que pose leur évolution est primordiale à cet égard.

En ce qui a trait à la gestion des monuments et sites, cinq conditions de réussite ont été déterminées : (1) l'utilisation des données issues des consultations publiques pour améliorer la compréhension des valorisations des citoyens et bonifier les objectifs d'un plan de gestion; (2) la concertation, au sein de démarches encourageant les liens entre la Ville, les entrepreneurs, les groupes associatifs et les citoyens; (3) la définition d'orientations de gestion en lien avec les opportunités du territoire et leur incorporation au sein de cadres élargis de gestion; (4) l'élaboration de mécanismes d'évaluation des interventions en regard des orientations de conservation; et (5) l'établissement de modes de gestion facilitant le traitement des demandes d'autorisation, de permis et de subventions.

### ÉTAPE 4

Pour apporter un éclairage nouveau sur la conservation du patrimoine montréalais, il s'agit d'élargir la réflexion à la conservation d'un patrimoine significatif en regard de l'identité, l'histoire et la société montréalaise. Cette réflexion élargie permettra de mieux déterminer le corpus des monuments historiques et des sites du patrimoine à reconnaître, d'améliorer les outils réglementaires quant à certains aspects tels que la protection des intérieurs des bâtiments, la préservation du patrimoine paysager, archéologique et immatériel.

L'intégration d'éléments architecturaux et urbanistiques de facture contemporaine et du patrimoine dans la ville requiert également une réflexion approfondie, des outils adaptés et la coordination des interventions entre les arrondissements et la ville centre en matière de protection du patrimoine.

**En conclusion**, les échanges ont permis de retenir un objectif global, soit d'œuvrer à l'émergence d'une culture de l'aménagement célébrant le patrimoine significatif pour la collectivité montréalaise. La cohérence des actions et la concertation sont clairement apparues comme des conditions majeures dans le développement d'une telle culture, soutenue par le partage de l'information, l'ouverture à de nouvelles disciplines et l'intégration de nouveaux acteurs.

# UN BILAN DES ACTIVITÉS 2009

## LA PROTECTION DU PATRIMOINE

### LES PROJETS IMMOBILIERS

On trouvera ci-dessous un aperçu des principaux projets immobiliers pour lesquels l'avis du Conseil a été sollicité en 2009, avis qu'on peut consulter dans une version plus détaillée sur le site Internet du Conseil. Ces projets ont été proposés principalement dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans le cœur de la ville, également dans des quartiers urbains. Ils touchent non seulement des propriétés vacantes mais aussi des propriétés institutionnelles, des rangées d'immeubles vernaculaires, des églises et des friches industrielles.

Les immeubles et le site de **l'ancien séminaire de philosophie des Prêtres de Saint-Sulpice** (collège Marianopolis) ont connu peu de modifications depuis leur construction en 1890-1894. La propriété, située dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, présente une valeur patrimoniale exceptionnelle qui tient à la grande qualité de son architecture, de son milieu naturel et de ses paysages. Elle a été vendue en 2008 à un promoteur privé. Lors de la vente, des conditions relatives notamment à la conservation de boisés et d'espaces gazonnés ont été définies afin d'encadrer le redéveloppement de la propriété.

Outre le recyclage du séminaire à des fins résidentielles, le projet prévoit alors la construction de 325 logements de divers types ainsi que d'une clinique, nécessitant un changement d'usage au Plan d'urbanisme. Il implique également la démolition de la maison des employés et du complexe sportif. Le Conseil aurait préféré que la propriété conserve un usage institutionnel ou public. Bien qu'il apprécie la concentration des nouveaux immeubles sur un plateau dont les caractéristiques permettraient un certain développement, il considère que le projet est trop dense et qu'il porte atteinte à la mémoire du lieu. Il émet donc un avis défavorable et recommande que le projet soit modifié. Il a notamment recommandé des modifications au plan d'ensemble et à son architecture, à l'aménagement paysager du site, aux interventions sur le bâtiment de l'ancien séminaire et sa restauration, de même que sur la mise en œuvre du projet et la gestion du site.



La Fabrique de la paroisse Notre-Dame, propriétaire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, aussi situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, a signé un accord de principe avec la Ville de Montréal, en 2005, lors de l'adoption d'un *projet particulier*. La phase I du **mausolée Esther-Blondin** a été réalisée en 2005. En 2009, l'emplacement prévu pour la phase II a été modifié. Ce geste a permis de libérer cinq mètres au sud, vers le bois de l'Ouest, et de réduire l'abattage d'arbres qu'avait déploré le Conseil dans un avis antérieur. Des modifications à l'aménagement paysager ont été apportées, permettant notamment d'augmenter la masse végétale du bois de l'Ouest et d'éliminer 22 unités de stationnement. Ainsi, 389 arbres et 1200 arbustes seront plantés, au lieu des 232 arbres et des 600 arbustes prévus à l'automne 2008. Le Conseil considère que ce nouvel aménagement, en misant sur la qualité de la masse végétale du boisé, respecte davantage le patrimoine naturel que constitue ce bois et contribue mieux à l'intégration du bâtiment dans son contexte naturel.



Le Conseil a été consulté à plusieurs reprises relativement au campus de l'**Université de Montréal**, également situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Entre autres, il a eu à se prononcer sur des projets d'intervention touchant le pavillon Roger-Gaudry, conçu par l'architecte Ernest Cormier. La multiplication des modifications proposées lui fait craindre une perte d'authenticité de cet édifice iconique de l'Université de Montréal. Le Conseil s'est notamment opposé à la poursuite des solutions développées en 1999 pour la réfection des verrières, souhaitant que cette intervention soit conçue dans une optique de conservation et intégrée dans une réflexion d'ensemble formalisée par un plan directeur de gestion des immeubles de l'institution. Il a aussi analysé le projet d'implantation d'un système automatisé de perception des frais à l'entrée des aires de stationnement sur l'ensemble du campus. Il a formulé des recommandations sur le positionnement des nouveaux systèmes, l'atténuation de leur impact visuel ainsi que sur des modalités de leur intégration dans le paysage du campus et de la montagne.



La Société de développement Angus a déposé deux projets immobiliers, un sur l'îlot Saint-Laurent entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, au sud du Monument National, et l'autre au 2-22, rue Sainte-Catherine Ouest. Le projet sur l'**îlot Saint-Laurent** proposait la construction de deux immeubles, respectivement de 13 et de 5 étages, le démantèlement et la reconstruction de plusieurs façades du boulevard Saint-Laurent et la démolition des immeubles existants sur le site. Conscient que le projet pourrait avoir un effet d'entraînement sur la réhabilitation de ce segment du boulevard, le Conseil estime toutefois qu'il doit être amélioré à plusieurs égards, compte tenu de l'importance du site pour l'histoire et l'identité culturelle de Montréal et de *La Main*. Une approche de conservation plus respectueuse des immeubles significatifs et un traitement architectural harmonieux (forme, matériaux, paysage) sur les rues Clark et Sainte-Catherine ont notamment été recommandés. Quant à l'immeuble situé au **2-22, rue Sainte-Catherine Est**, il a été exproprié par la Ville en 2008 et démolit afin d'y construire un projet métropolitain marquant destiné à devenir la vitrine culturelle de Montréal. Le Conseil ne s'est pas opposé aux modifications déposées au Plan d'urbanisme pour permettre sa réalisation.

Cependant, il a émis certaines réserves quant au traitement architectural de l'immeuble du point de vue de l'animation et du paysage de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent. En particulier, il estime que l'immeuble doit s'harmoniser davantage avec les immeubles existants et mieux affirmer sa présence sur le boulevard Saint-Laurent.

Le projet de construction au **1475, boulevard René-Lévesque Ouest** d'une tour de 31 étages, implantée à l'arrière d'une série de quatre maisons victoriennes, nécessitait l'augmentation de la densité et de la hauteur prescrites par le Plan d'urbanisme. Compte tenu du manque d'informations sur la valeur patrimoniale des maisons et sur les impacts du projet, le Conseil a émis un avis défavorable tout en recommandant à l'arrondissement d'établir des lignes directrices balisant le développement du secteur Bishop-Crescent. Il a aussi manifesté son inquiétude quant aux effets cumulatifs de tours d'une hauteur de 120 mètres sur le boulevard René-Lévesque (hauteur permise par le Plan d'urbanisme) sur les vues sur et à partir du mont Royal.

Une proposition de construction d'un édifice commercial et résidentiel sur un ensemble de lots construits, à côté de la propriété de l'église Saint-James the Apostle, au **1449-1455, rue Sainte-Catherine Ouest**, implique la démolition d'une maison victorienne (1421, rue Mackay). Le Conseil a émis un avis défavorable à ce projet, estimant qu'il était insensible aux caractéristiques paysagères et patrimoniales du site et du voisinage. Il a recommandé que l'option « espace public » soit remise sur la table et que d'autres options de reconstruction, réduisant l'emprise du bâtiment, soient examinées.

Le Conseil a analysé le projet de construction du **centre hospitalier de l'Université de Montréal** (CHUM). La demande portait sur la démolition d'une partie des bâtiments bordant les rues Saint-Denis, De La Gauchetière et Sanguinet et l'avenue Viger Est. Le Conseil s'est particulièrement préoccupé du sort réservé à l'église Saint-Sauveur, à la maison Garth et aux maisons en rangée du 1032 à 1048 de la rue Saint-Denis, en raison de leur intérêt patrimonial. Il a également analysé le projet par rapport au paysage et à l'échelle de la rue Saint-Denis. Il a apprécié le « modèle de référence » proposé par le CHUM, notamment pour la conservation de l'échelle du tissu résidentiel du XIX<sup>e</sup> siècle qu'il permet de maintenir sur la rue Saint-Denis. Même s'il regrette la démolition de l'église Saint-Sauveur, le Conseil ne s'y est pas opposé, notamment à cause des multiples enjeux auxquels fait face la construction du complexe hospitalo-universitaire. Il a appuyé la conservation de la maison Garth et s'est prononcé en défaveur de la démolition complète des maisons de la rue Saint-Denis. Enfin, il a formulé des recommandations quant aux orientations à privilégier pour conserver et mettre en valeur le patrimoine et le paysage de la rue Saint-Denis.

La conservation du patrimoine religieux est un enjeu particulièrement préoccupant dans le contexte montréalais. En plus du CHUM, le Conseil a été saisi de deux projets impliquant des églises. Le premier concerne la propriété de **l'église Sainte-Brigide de Kildare**. Le maintien d'un lieu de culte ainsi que la restriction de l'usage du site à des fonctions communautaires et à du logement social font partie des conditions émises par la fabrique et le diocèse. Le Conseil a formulé des commentaires sur le projet. Il a notamment fait valoir que tout devrait être mis en œuvre pour assurer le maintien de la cohérence du caractère patrimonial (matériel et immatériel) de l'ensemble constitué de l'église et du presbytère malgré l'incertitude quant à l'avenir de l'église, qui pourrait être affectée à un nouvel usage. Il a incité à la conservation du front institutionnel sur la rue Alexandre-DeSève, au maintien si possible de l'exercice du culte dans l'église et à l'implantation d'activités liées à la mission sociale de la paroisse comme éléments participant à la conservation de la signification des lieux.

Le deuxième projet concerne **l'église Erskine & American United** (1339-1349, rue Sherbrooke Ouest). À la demande du Musée des beaux-arts de Montréal, propriétaire de l'église, le Conseil a analysé la proposition de création d'une entrée sur la façade de l'église, rue Sherbrooke, permettant d'accéder directement au nouveau pavillon d'art canadien créé dans l'église et comportant une nouvelle aile à l'arrière. Le Conseil a appuyé la proposition qui dégage le volume d'entrée de la façade de l'ancienne église et minimise la signalisation. Le Conseil est aussi favorable au réaménagement du parvis de l'église en continuité historique et spatiale avec les aménagements existants du musée et ceux du secteur. Concernant l'aménagement paysager sur le domaine public que réalisera la Ville de Montréal en collaboration avec le Musée, le Conseil a recommandé que le projet, prévu dans une phase ultérieure, repose sur une vision d'ensemble de cette partie de la rue Sherbrooke, celle-ci constituant l'interface entre la montagne et le centre-ville.



Le site des **anciens ateliers du CN**, à Pointe-Saint-Charles, est l'un des derniers sites industriels de Montréal. Le projet de réhabilitation des lieux comprend le maintien de la vocation industrielle dans les parties centrale et nord du site et l'ajout d'un ensemble résidentiel dans sa partie sud. Tout en s'inscrivant dans la foulée du rôle structurant que la propriété a toujours joué dans le quartier, il soulève par ailleurs certaines questions, associées en particulier à la cohabitation d'un milieu industriel lourd et du nouvel ensemble résidentiel de même qu'à la préservation du patrimoine et à la mise en valeur du paysage du site. Le Conseil a recommandé une analyse des impacts environnementaux des activités industrielles et, le cas échéant, une révision du plan d'aménagement et la mise en place de mesures de mitigation. Il a recommandé d'approfondir les études sur l'histoire du site, sur les bâtiments, sur l'évolution du paysage et sur le potentiel archéologique. Il a suggéré diverses modifications au projet, insistant sur la nécessité de préserver le plus grand nombre possible de bâtiments et d'artéfacts industriels, en particulier sur la conservation et le recyclage du bâtiment des magasins, proposition qui a, par la suite, été intégrée au projet résidentiel.

Un autre territoire industriel a retenu l'attention du Conseil en 2009. L'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie a entrepris une réflexion sur les possibilités de réaménagement et de redéveloppement du **secteur Bellechasse**. Un projet préliminaire a été présenté au Conseil pour discuter des enjeux patrimoniaux que soulève la mise en valeur de cet ancien secteur industriel délimité par les rues Saint-Denis, Bellechasse, Saint-Laurent et la voie ferrée du CP. Le Conseil a apprécié que l'arrondissement lui soumette sa proposition sans qu'il y ait d'obligation de sa part. Ces secteurs anciens de Montréal recèlent un ensemble de richesses qui sont de nature à influencer et inspirer l'élaboration des projets de redéveloppement à venir. La voie ferrée, les bâtiments industriels, la trame avec ses grands îlots atypiques, le viaduc Rosemont – Van Horne qui s'élève au-dessus du quartier dans un axe presque parallèle à la voie ferrée, les usages industriels passés et actuels, les particularités telles la cour à bois de l'entreprise familiale Villeneuve, les vues sur la ville et sur la montagne depuis le viaduc, sont autant d'éléments qui sont susceptibles d'incarner les valeurs patrimoniales qui font la signification de ce secteur dans la ville. Pour le Conseil, tant les éléments matériels qui demeurent que l'esprit du lieu qui s'exprime encore dans l'organisation du secteur sont de nature à participer à l'élaboration d'un projet contemporain qui saura actualiser les atouts historiques du site.

La Ville a souhaité implanter une **nouvelle cour de services** dans la frange urbaine longeant la voie ferrée du Canadien Pacifique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les terrains choisis sont situés immédiatement au nord-ouest du monastère des Carmélites, construit en 1895-1896 et classé monument historique en 2006. Ce site est approprié à des usages techniques. Le Conseil a été consulté sur deux versions du projet, la première déployant la majorité des activités à l'extérieur et la seconde concentrant la majorité d'entre elles dans un bâtiment de 3 étages. Bien que s'insérant beaucoup plus adéquatement dans son environnement et respectant mieux le patrimoine du quartier, cette dernière présente encore certaines difficultés d'intégration, compte tenu de la configuration des lieux, des liens à créer entre le nord et le sud de la voie ferrée, de la présence du viaduc Rosemont, de l'intensité d'activité et du volume de circulation lourde générés. Le Conseil a recommandé des études supplémentaires sur les impacts et l'adoption, par la suite, de mesures de mitigation pour atténuer ceux-ci. Dans une perspective plus large, il a également suggéré que les caractéristiques du patrimoine industriel et paysager du secteur soient analysées dans le contexte de la requalification des emplacements qui longent la voie ferrée.

## LES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Dans le contexte du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* adopté par la Ville en 2009, plusieurs projets sur le domaine public de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ont été présentés au Conseil au cours de cette année. Il s'agit de la réfection de la croix, du Plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la Côte Placide, de la réalisation de segments du chemin de ceinture et du réaménagement d'une partie du chemin Remembrance. Le Conseil a été aussi consulté par les services corporatifs de la Ville sur le réaménagement d'espaces publics situés au centre-ville, soit le square Dorchester, pour lequel un projet de constitution de site du patrimoine est aussi à l'étude, de même que la Place d'Armes et le Champ-de-Mars, dans l'arrondissement historique de Montréal (le Vieux-Montréal).

Depuis 2007, des travaux de restauration ont été réalisés pour pallier la détérioration de la **croix du Mont-Royal** due principalement à la corrosion avant qu'elle n'atteigne un seuil nécessitant des interventions encore plus coûteuses. Le Conseil a été globalement favorable aux travaux de restauration présentés. Le recouvrement de l'empatement par un parement de métal ajouré et le réaménagement de ses abords constituent la dernière phase des travaux qui n'a pas encore été complétée. Le Conseil a réitéré son accord au projet d'habillage de la base de la croix et au réaménagement du socle. Il a souligné le soin apporté à la préservation de la topographie naturelle du sommet. L'élimination de la plupart des sentiers informels, le choix de végétaux indigènes et la création de deux percées visuelles valoriseront le paysage et contribueront à l'appropriation de ce secteur du parc.

Le Conseil a eu l'occasion d'analyser le **Plan directeur du parc Jeanne-Mance et du secteur de la Côte Placide** à deux reprises. Il apprécie la démarche adoptée par la Direction des grands parcs et de la nature en ville pour prendre en compte les souhaits des résidents concernant les usages et les équipements. Il a aussi souligné qu'un Plan directeur doit s'appuyer sur des principes clairs tout en demeurant assez flexible pour évoluer en fonction des nouvelles réalités en conservant sa cohérence. C'est pourquoi il a proposé l'établissement d'une vision d'ensemble au sein de laquelle les caractéristiques prédominantes du site seront définies et hiérarchisées. Un tel exercice facilitera l'encadrement des interventions qui se réaliseront au fil du temps de même que la collaboration avec les autres acteurs impliqués. Le Conseil a aussi recommandé d'accompagner le Plan directeur d'un plan de gestion définissant les modes d'encadrement et d'évaluation des interventions et incorporant un mécanisme de suivi. Il a enfin suggéré que la Ville examine la possibilité de constituer la propriété des sœurs Hospitalières en site du patrimoine, en incluant une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour la mise en valeur du secteur du parc adjacent à celle-ci.



Le **chemin de ceinture du mont Royal**, un chemin polyvalent d'une dizaine de kilomètres, traversera le parc du Mont-Royal, le campus de l'Université de Montréal et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Amorcée en 2007, sa réalisation se fera en plusieurs étapes et s'étalera jusqu'en 2011. Les aménagements de deux de ses six segments ainsi qu'un ensemble de travaux proposés à l'entrée du bois Saint-Jean-Baptiste ont été présentés pour avis au Conseil. Souscrivant à l'intention de favoriser l'accès aux différents versants du mont Royal, ce dernier estime que le chemin ne devrait pas se déployer au détriment de l'intégrité de la montagne. Son avis a traité de l'importance de réhabiliter des secteurs négligés du mont Royal et de tenir compte des impacts du tracé sur les milieux naturels et sur certains éléments significatifs du parcours, telles les Clairières à proximité du lac aux Castors, l'entrée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et sa grande plaine. Il a également souligné la nécessité de concevoir une signalisation intégrée pour l'ensemble de la montagne.

Le Conseil a aussi été saisi du projet de fermeture temporaire de la voie sud du **chemin Remembrance** à la circulation automobile. On vise ainsi à dédier cette voie aux piétons, aux cyclistes et aux véhicules de service à partir du chemin Camilien-Houde et à transformer la voie nord en voie bidirectionnelle et ainsi diminuer la circulation de transit sur la voie nord, particulièrement aux heures de pointe. Cette intervention est temporaire dans l'attente d'un projet de mise en valeur de ce secteur du Mont-Royal. Le réaménagement de l'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance sera effectué ultérieurement. Le Conseil appuie le choix proposé et est favorable au concept d'aménagement. Il a souligné, dans



son avis, l'intérêt de réaliser un projet de cette envergure par étapes, ce qui permet d'apporter des ajustements si nécessaire. Il a recommandé qu'un suivi détaillé des aménagements soit effectué afin d'en identifier les avantages et les inconvénients. Il a enfin recommandé que le projet soit accompagné d'un plan de communication détaillé afin d'en bien faire comprendre les finalités et les étapes aux usagers.

Les services corporatifs de la Ville responsables de l'aménagement des espaces publics d'importance au centre-ville ont consulté le Conseil sur le réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada, sur celui de la place d'Armes ainsi que sur la restauration des vestiges des anciennes fortifications du Champ-de-Mars. Le Conseil estime nécessaire de faire reposer les aménagements sur une compréhension approfondie des dimensions patrimoniales de ces lieux hautement significatifs dans l'histoire de Montréal. Ceux-ci devraient contribuer à transmettre aux générations futures les valeurs qu'ils recèlent, et ce, dans l'esprit des principes de conservation préconisés par les chartes internationales.

Le projet de réaménagement du **square Dorchester et de la place du Canada** comporte un ensemble d'interventions de restauration, de mise en valeur et de transformation de ces espaces publics hautement significatifs du patrimoine montréalais. Parmi celles-ci, le Conseil s'est notamment penché sur la modification du périmètre de ces places qui ont été étendues tant au nord qu'au sud. Il s'est interrogé sur les principes à respecter pour la mise en valeur de ces extrémités qui avaient été altérées pour des raisons fonctionnelles et de voirie au cours des années 1960. Ainsi, l'aménagement de la place du Canada soulève des questions quant à la contribution à la valeur patrimoniale de la passerelle reliant l'espace public au complexe immobilier de la place du Canada situé au sud de la rue De La Gauchetière. La façon d'aborder le nouvel espace qui s'ajoute à la place a aussi suscité des questions de la part du Conseil, compte tenu de la reconfiguration de la géométrie de la voirie à l'intersection des rues Peel et De La Gauchetière. Au nord, le Conseil s'est notamment interrogé sur la pertinence du déplacement du pavillon des vespasiennes.

Dans le cas du projet de réaménagement de la **place d'Armes**, le Conseil s'est entre autres questionné sur la pertinence d'étendre le périmètre de la place jusqu'aux murs des bâtiments riverains, l'idée d'une place « mur-à-mur » ne lui semblant pas soutenue par les formes qu'a connues la place d'Armes depuis sa création.



Enfin, les interventions sur les vestiges du **Champ-de-Mars** ont été bien accueillies par le Conseil qui a vu dans la stratégie de restauration des murs une solution ingénieuse d'expression contemporaine alliant la mise en valeur, la protection et l'interprétation des anciennes fortifications.

## LA VEILLE PATRIMONIALE

Pour une quatrième année consécutive, le Conseil du patrimoine de Montréal, en collaboration avec l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, a tenté de préserver une collection de moules entreposés à la suite de la démolition de l'usine de la **Canadian Steel Foundries** (CSF) en 2005. Au printemps 2009, il a été avisé que le lieu d'entreposage n'était plus disponible. Il a contacté les gestionnaires de l'arrondissement ainsi que des ateliers d'artistes, des écoles de sculpture et une douzaine d'artistes forgerons et sculpteurs qui pourraient être intéressés à acquérir les moules. Un message a été transmis sur les ondes de Radio-Canada, dans le cadre d'Info-Culture, mini-bulletin d'informations radiophonique spécialisé dans le secteur culturel, et des visites ont été organisées. Finalement, huit ensembles de moules de petite taille ont trouvé preneur.

## LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE

L'action du Conseil en matière de reconnaissance patrimoniale se déploie selon deux volets principaux : la participation au processus d'octroi de statuts patrimoniaux municipaux et la toponymie. Dans ces domaines, l'évolution de la notion de patrimoine transforme la pratique de l'ensemble des intervenants concernés que sont les municipalités, les groupes de défense du patrimoine, les citoyens et les propriétaires de biens culturels. Le Conseil s'implique activement, dans les rôles qui lui incombent, à définir et à promouvoir cette contribution renouvelée des dimensions patrimoniales à la composition de notre identité montréalaise. Le patrimoine ne recouvre pas que les objets pris distinctement mais il s'étend de plus en plus aux contextes et aux aspects de la vie de la collectivité qui l'ont accompagné et qui y sont en quelque sorte incarnés; les notions d'esprit du lieu et de patrimoine immatériel nous invitent en effet à reconnaître la profondeur et la diversité des liens qui se tissent entre une collectivité et son milieu.

Le Conseil participe à une réflexion que mène le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise qui souhaite se doter d'une stratégie d'octroi de statuts patrimoniaux municipaux. Que voulons-nous reconnaître et pourquoi? Pour le Conseil, il est clair que la célébration de ce que nous sommes à travers les témoins de ce que nous avons été doit être une motivation première de la Ville. Ces témoins racontent, il nous importe de les reconnaître et de les valoriser, de les écouter et de les faire parler. Ce patrimoine peut être exceptionnel ou modeste, il peut être concentré ou disséminé. Il raconte nos façons d'occuper le territoire, nos savoir-faire, nos projets; il permet souvent de comprendre l'étrangeté des témoins qui nous restent, fragments d'ensembles plus vastes qui ont disparu. C'est ce projet patrimonial qui anime le Conseil dans son action.

Évidemment, l'attribution d'un statut doit aujourd'hui être un geste responsable qui s'accompagne d'une protection. La reconnaissance doit s'inscrire dans une volonté de transmission qui va de pair avec la protection. Les règlements de citation sont de plus en plus élaborés, ils comportent des dispositions qui visent à assurer la pérennité des caractéristiques qui ont donné lieu à la reconnaissance. Les instruments d'urbanisme participent également à la mise en place d'un encadrement du développement plus sensible à ces dimensions.

Au chapitre de la toponymie, là aussi, la volonté de célébration et de commémoration de personnages ou d'événements qui ont façonné l'identité montréalaise guide l'action du Conseil dans sa participation aux travaux du comité de toponymie de la Ville de Montréal.

### LA CITATION DE MONUMENTS HISTORIQUES ET LA CONSTITUTION DE SITES DU PATRIMOINE

La citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine font partie des pouvoirs que la Loi sur les biens culturels accorde depuis 1985 aux municipalités (chapitre IV de la Loi sur les biens culturels). Le Conseil collabore avec le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville aux activités associées à ce processus. Il formule des avis sur la recevabilité des projets de citation de monuments historiques ou de constitution de sites du patrimoine sur la base d'un rapport d'étude préparé par le Bureau. Si le projet de citation ou de constitution de site est retenu, le Conseil est chargé de tenir une consultation publique. Il fait rapport de cette consultation dans un rapport et formule un avis sur le projet de citation et le règlement qui le concrétise.

En 2009, la Ville de Montréal a cité la maison Mary-Dorothy-Molson (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville), la maison Robert-Bélanger (arrondissement de Saint-Laurent) et la station-service Mies van der Rohe (arrondissement de Verdun). Dans les trois cas, le Conseil a tenu une consultation publique et produit un rapport. Il a formulé des avis sur les règlements de citation ainsi que sur les travaux complémentaires à la reconnaissance. Il a exprimé le souhait d'être tenu informé des travaux que la Ville effectuera à la suite de la reconnaissance patrimoniale. Enfin, il a préconisé la tenue d'activités visant la diffusion d'informations sur les immeubles reconnus de manière à ce que l'octroi de statuts soit vécu par la collectivité montréalaise comme un acte de célébration de son patrimoine.



Intégrée à l'arrondissement et au parc-nature du Bois-de-Saraguay, la **maison Mary-Dorothy-Molson** (9095, boulevard Gouin Ouest) témoigne de l'époque qui a marqué l'apogée de la haute bourgeoisie anglophone du début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle a conservé un cadre environnemental presque identique à celui qui existait entre 1930 et 1970. Lors de la consultation publique, des citoyens ont manifesté leur appui à la volonté de la Ville de citer la maison. Ils ont fait part de l'historique de leur mobilisation pour la sauvegarde de la forêt de Saraguay, à partir de 1977, rappelant que grâce à leur action, le gouvernement du Québec avait reconnu la grande valeur de ce bois et a décrété en 1981 *l'arrondissement naturel de la forêt de Saraguay*. Les participants ont insisté sur les aspects suivants : la conservation du caractère naturel et champêtre du Bois-de-Saraguay, l'indissociabilité de la maison, du bois et des rives de la rivière des Prairies, l'importance d'assurer l'accessibilité et la mise en valeur de la maison et de ses jardins et la mise sur pied d'un centre d'interprétation sur les caractéristiques du bois et les espèces rares qu'on y trouve. Dans son avis, le Conseil a appuyé le projet de citation et a souligné l'importance de compléter la documentation concernant l'évolution et l'usage des lieux (maison, jardins, aménagements paysagers) de manière à mettre en évidence l'interrelation entre les patrimoines culturel et naturel. Plusieurs recommandations ont porté sur les usages et les travaux d'aménagement de la propriété qui doivent être réalisés dans le respect des conditions de conservation et de mise en valeur du site et de sa gestion.



Du nom des deux familles d'agriculteurs qui ont occupé la maison pendant environ 180 ans, la **maison Robert-Bélanger** (3900-3902, chemin du Bois-Franc) est représentative des maisons de ferme en pierre construites au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avant l'urbanisation de la côte Saint-Louis-du-Bois-Franc. Des descendants de la famille Bélanger ont fait valoir l'importance de la valeur patrimoniale de la maison et son intérêt pour la collectivité. L'immeuble a conservé sa fonction résidentielle et ses principales caractéristiques architecturales, mais elle est aujourd'hui inhabitée. L'arrondissement de Saint-Laurent a déposé une demande pour que cette maison, qui constitue un élément repère contrastant dans le nouveau paysage résidentiel, soit citée à titre de monument historique. L'arrondissement souhaite procéder à son acquisition pour la protéger, la mettre en valeur en y offrant des activités culturelles. Le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise était favorable à cette citation et a déposé un projet de règlement que le Conseil a appuyé pour les raisons suivantes : le potentiel de la propriété dans la perspective de la vocation qu'on se propose de lui donner et l'authenticité de la maison et du paysage patrimonial qui ajoutent à la qualité de vie du quartier.

Le Conseil s'intéresse au patrimoine moderne dont **la station-service Mies van der Rohe** (201, rue Berlioz, île des Soeurs) est un témoin remarquable. En décembre 2008, après 40 ans d'exploitation, la station-service Esso située au 201, rue Berlioz à l'île des Soeurs ferme ses portes. Dès 2005, le Conseil avait suggéré le maintien et la sauvegarde de cette station-service pour ses valeurs de témoignage, de contribution à l'architecture et au développement de modèles ainsi qu'à la création d'une typologie singulière. Conçue par Ludwig Mies van der Rohe, architecte notoire sur la scène internationale, cette construction se démarque des autres stations-service érigées à Montréal et ailleurs au pays. L'arrondissement de Verdun a déposé une demande de reconnaissance de ses valeurs patrimoniales. Il avait auparavant annoncé, au début de l'année 2009, son intention de devenir locataire de l'immeuble et d'en assurer la transformation afin d'y loger un centre intergénérationnel.

Une affection particulière pour la station-service et un intérêt pour le maintien de son implantation discrète et de son aménagement paysager ont clairement été exprimés par la soixantaine d'intervenants qui se sont présentés à la consultation publique et ceux qui ont déposé des mémoires. Tous ont applaudi la démarche entreprise par la Ville. Néanmoins, plusieurs ont soulevé des préoccupations et avancé des suggestions relativement aux aspects suivants : le respect des caractéristiques architecturales du bâtiment, les conditions de la mise en valeur de l'immeuble et de l'aménagement paysager du site à la lumière des transformations possibles liées à sa vocation future ainsi que la gestion des lieux. Le Conseil a recommandé la citation de l'immeuble et formulé des recommandations sur son toponyme, sur l'aménagement du site ainsi que sur les caractéristiques et l'usage de la station-service. En outre, il a fait la proposition de constituer en site du patrimoine le secteur résidentiel de l'île des Soeurs construit par *Structures métropolitaines* dans les années 1960, dont la station-service est partie prenante.

Le Conseil a également analysé la recevabilité de demandes de citation d'un ensemble de maisons situées sur la rue Rose-de-Lima (arrondissement du Sud-Ouest) et de l'église Sainte-Germaine-Cousin (arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles) ainsi que le projet de constitution du site du patrimoine moderne de Montréal – square Dorchester et place du Canada (arrondissement de Ville-Marie)

Le Conseil n'a pas recommandé la citation des **maisons de la rue Rose-de-Lima**, considérant que celles-ci ne présentent pas un caractère exceptionnel. Il a par ailleurs recommandé de poursuivre la réflexion sur les noyaux villageois et sur les outils nécessaires à leur valorisation. Il a également rappelé que l'octroi d'un statut ne doit pas être compris comme l'ultime mesure de protection de biens menacés et que d'autres moyens réglementaires sont à la disposition des autorités municipales.

En ce qui a trait à **l'église Sainte-Germaine-Cousin**, le Conseil a appuyé la recevabilité de la demande de citation, non seulement en raison de l'intérêt de l'ensemble bâti, mais également pour celui des espaces non construits qui constituent son cadre. Il a recommandé que la démarche menant à une telle reconnaissance se poursuive et qu'y soient intégrées des études visant à mieux comprendre, d'une part, les choix conceptuels de l'architecte Notebaert pour l'ensemble bâti et son site et, d'autre part, les relations entre l'église et son milieu d'insertion. Le projet fait l'objet d'études supplémentaires.



Le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal a préparé un projet de constitution du **site du patrimoine Montréal métropole moderne**. Celui-ci couvre un territoire caractérisé par l'adossement de deux espaces urbains aux attributs morphologiques singuliers et contrastés, correspondant d'une part, à l'ouest, à l'ensemble composé du square Dorchester et de la place du Canada et de leurs rives et d'autre part, à l'est, au nouveau centre des affaires de Montréal, bordé par les rues Mansfield, Cathcart, University et Saint-Antoine. Le Conseil a souligné l'intérêt et la profondeur de la réflexion du Service qui portait sur un ensemble de phénomènes variés qui ont façonné le visage de ce secteur du centre-ville de Montréal. Il s'agit notamment du rôle joué par le square, autrefois appelé Dominion, dans la constitution de l'identité montréalaise et canadienne (ancien cimetière puis lieu de parade, de détente, de représentation et d'affirmation culturelle), mais aussi de la concentration des grandes gares qui desservaient Montréal et qui témoignaient tant du rôle de plaque tournante de transport de la métropole qui assurait le passage des voyageurs et des marchandises du train au bateau que de la vive concurrence que se livraient les grandes compagnies ferroviaires canadiennes. Le Conseil a encouragé le Service à revoir son projet de commémoration en l'invitant à reconnaître ces réalités selon une thématique moins englobante et en des projets distincts. Il lui est clairement apparu que l'ensemble urbain composé du square Dorchester et de la place du Canada et de leurs rives méritait d'être reconnu pour lui-même. Comme il s'agit d'une démarche en cours et que le Service soumettra en 2010 une proposition révisée, les commentaires du Conseil ont été consignés dans une note.

## L'ENCADREMENT DU PROCESSUS D'ANALYSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU ET DES INTERVENTIONS DE RECONNAISSANCE

Le Conseil a collaboré à certains travaux menés par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise. Un premier comité a été mis sur pied pour formaliser le processus d'analyse de l'intérêt patrimonial d'un lieu et revoir la nature des études patrimoniales à exiger pour les grands projets qui sont étudiés par le Conseil. Dans la perspective de bonifier le processus, les membres du comité ont notamment participé à la visite du site de l'Hôpital Shriners pour enfants et à la réflexion sur l'intérêt patrimonial des lieux initiée par l'arrondissement de Ville-Marie et auxquelles ont été conviés plusieurs acteurs, dont les gestionnaires de l'immeuble.

Un second groupe de travail a été mis sur pied par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise pour élaborer le plan stratégique d'attribution de statuts patrimoniaux de la Ville et, plus largement, contribuer au repositionnement de l'action de la Ville en matière de reconnaissance patrimoniale.

La valeur patrimoniale de la rue Sainte-Catherine a également retenu l'attention du Conseil, dans la foulée notamment des multiples avis sollicités depuis quelques années sur des projets ponctuels de re-développement d'îlots et de têtes d'îlots sur cette artère. Il a contribué à la réflexion au sein d'un comité sur l'énoncé de la valeur patrimoniale de cette rue si hautement significative dans l'histoire de la ville.

## LA TOPONYMIE

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal, parrainé par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville et constitué de membres du Conseil et d'historiens externes, s'est réuni six fois cette année. Il s'est prononcé sur les demandes de désignation de 23 parcs, 17 rues et 3 autres lieux publics. Il a aussi poursuivi la constitution de la banque de noms à laquelle il réfère aux fins de telles désignations.

## LA CONNAISSANCE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE

Le Conseil considère comme étant tout aussi importants les mandats moins formels qui lui sont conférés par la charte et le règlement qui l'encadre. Il estime qu'il lui appartient d'encourager, par divers moyens, la connaissance du patrimoine montréalais et sa diffusion. À cet égard, son action s'organise principalement autour de trois grands volets : la conception et la mise à jour constante de son site Internet, la tenue d'un colloque annuel s'adressant à un large éventail d'acteurs concernés par les questions patrimoniales de même que la participation à d'autres activités de communication et, enfin, la réalisation de travaux de recherche.

### LE SITE INTERNET

Pour diffuser ses actions, sensibiliser la population et favoriser le partage des connaissances relatives au patrimoine montréalais, le Conseil mise entre autres sur son site Internet ([ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)) qu'il alimente et met à jour régulièrement. Celui-ci propose un portrait d'ensemble de l'action du Conseil, il comporte des documents d'informations générales sur l'organisme, ses rapports d'activités, les avis qu'il a émis depuis sa création en 2003 ainsi que les documents de référence et les mémoires associés aux consultations publiques qu'il tient sur les citations de monuments historiques et les constitutions de sites du patrimoine. De même, des capsules d'information sur des sujets d'actualité sont mises en ligne de temps à autre. En 2009, ces capsules ont notamment porté sur les consultations publiques relatives à la citation de monuments historiques réalisées en cours d'année et sur le colloque annuel du Conseil. Au cours de l'année 2009, 5 800 internautes (consultation unique) et 2 055 internautes (consultations répétées) ont visité le site, une augmentation de 8 % par rapport à l'an dernier. La durée moyenne de consultation a été de 22 minutes. L'achalandage le plus élevé a été obtenu au mois de mars, en lien avec la consultation publique sur le projet de citation de la station-service Esso de l'île des Sœurs conçue par Mies van der Rohe.

### LE COLLOQUE ANNUEL DU CONSEIL ET LES AUTRES COMMUNICATIONS

En collaboration avec le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal, le Conseil a organisé son colloque annuel. La thématique retenue en 2009 était *La citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine à Montréal : bilan et orientations*. Le colloque, qui s'est tenu le 12 juin 2009, a donné l'occasion à une centaine de participants de discuter, à la suite de la présentation d'un état de la situation, des outils législatifs et réglementaires ainsi que des enjeux et des priorités à établir pour l'octroi de statuts patrimoniaux sur le territoire montréalais. Favoriser la connaissance par le partage d'informations constituait un des objectifs poursuivis par le Conseil, qui souhaitait contribuer à orienter les réflexions et les actions à poser afin d'assurer la reconnaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais. Les présentations et les actes du colloque, résumées p. 14 à 17 de ce rapport, peuvent être consultés sur le site Internet du Conseil ([ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)).

Par ailleurs, la présidente et le personnel du Conseil ont participé à divers événements lors desquels ils ont eu l'occasion d'aborder certains enjeux patrimoniaux, d'échanger avec des collègues et d'enrichir leurs connaissances. Par exemple, la présidente a été conférencière au colloque international Des couvents en héritage, a participé à la table ronde du colloque international sur les *Capitales et patrimoine au XXI<sup>e</sup> siècle* et, en collaboration avec la conseillère en planification du Conseil, dans le cadre d'un séminaire d'études du groupe APERAU-Amériques, a présenté une problématique concrète de gestion des risques et conservation du patrimoine dans le site du patrimoine du Sault-au-Récollet à Montréal.

### LA RECHERCHE

Le Conseil est appelé à formuler des avis sur un ensemble de sujets qui concernent les différents patrimoines montréalais. Il contribue également par son action multiple, décrite dans le cadre de ce rapport, au développement des idées, des connaissances et des pratiques en matière de patrimoine. Plus précisément, il participe à des exercices de planification et de concertation, en amont de projets municipaux ou accompagnant ceux-ci. Il se dote également ponctuellement de ressources additionnelles pour documenter des enjeux particuliers.



D'abord, le Conseil siège, à titre d'observateur et depuis sa mise sur pied, à la Table de concertation du Mont-Royal, qui réunit un ensemble de représentants des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal. En 2009, la présidente du Conseil a également participé aux travaux d'un comité sur l'éclairage de la croix du mont Royal.

Le Conseil continue d'assister, aussi à titre d'observateur, aux réunions des comités techniques pour la gestion des écoterritoires de Montréal. En 2009, il a été présent à plusieurs étapes de l'élaboration du plan concept de l'écoterritoire du Ruisseau-de-Montigny, soit aux réunions du comité technique ainsi qu'au Forum public qui a eu lieu le 5 mai 2009. Il a également participé aux comités techniques de deux autres écoterritoires, la Trame verte de l'Est et le corridor écoforestier de l'île Bizard.

Le Conseil a également poursuivi sa participation à l'élaboration d'un *Registre des arbres remarquables*. La réflexion sur l'évaluation d'un arbre en vue de son inscription au Registre, entamée en 2008, s'est poursuivie en 2009 et continuera en 2010.

Le volet recherche du Conseil inclut aussi l'accueil de stagiaires, au nombre de trois en 2009. Les travaux de la première, inscrite dans le programme de DESS en architecture moderne et en patrimoine de l'Université du Québec à Montréal, ont porté sur la station-service



Mies van der Rohe. Celle-ci a documenté iconographiquement la station-service, a contribué à la tenue de la consultation publique et a participé à la rédaction du rapport de Conseil.

Dans le but de documenter un exposé pour le colloque international *Des couvents en héritage*, auquel la présidente était invitée à titre de conférencière, le Conseil a accueilli une deuxième stagiaire, inscrite dans le programme de maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Celle-ci a fait l'analyse et la synthèse des outils d'encadrement des projets sur des sites institutionnels situés dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et appliqué cette analyse aux cas de transformation de deux propriétés religieuses.

Une troisième stagiaire, inscrite dans l'option Conservation de l'environnement bâti de la maîtrise en aménagement de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, a constitué un recueil des chartes et autres documents internationaux qui rendent compte de l'évolution de la pensée et de la pratique en matière de conservation du patrimoine. Ce recueil peut s'avérer un précieux outil de référence qui sert d'appui à la formulation de certaines positions mises de l'avant par le Conseil dans ses avis. Ce dernier réfléchit actuellement aux moyens de diffusion de cette banque de données auprès d'autres utilisateurs éventuels, notamment les collaborateurs des services corporatifs et des arrondissements.





# ANNEXE 1

## HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE MONTRÉLAIS

VOICI QUELQUES DATES MARQUANTES DE L'HISTOIRE DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE MONTRÉLAIS.

Principale source : Ville de Montréal, 2005, *Politique du patrimoine*, p. 24.

### 1858

Création de la Société historique de Montréal, à l'initiative de Jacques Viger

### 1862

Fondation de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal

### 1876

Inauguration du parc du Mont-Royal selon les plans de Frederick Law Olmsted

### 1899

Inauguration de la bibliothèque municipale de Westmount

### 1913

Création du Service des archives de la Ville de Montréal

### 1915

Adoption, à Outremont, d'une politique d'aménagement du domaine public visant la plantation soutenue d'arbres en bordure des voies publiques

### 1917

Inauguration de l'édifice abritant la bibliothèque centrale de Montréal, constituée en 1903

### 1941

Création du service d'urbanisme de Montréal

### 1942

Commémoration du 3<sup>e</sup> centenaire de Montréal et visites guidées des endroits historiques de Montréal

### 1962

Création de la Commission Jacques-Viger, qui a pour mandat d'étudier tout ce qui se rapporte à la conservation du Vieux-Montréal

### 1965

Adoption du *Plan directeur du Vieux-Montréal* proposé par le service d'urbanisme de Montréal

### 1979

Premier protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires culturelles sur la mise en valeur du Vieux-Montréal Amorce, par la Communauté urbaine de Montréal (CUM), d'un processus d'acquisition et d'aménagement d'espaces naturels aujourd'hui désignés sous le nom du Réseau des parcs-nature

### 1980-1990

Élaboration et publication échelonnée par la Communauté urbaine de Montréal (CUM) du *Répertoire d'architecture traditionnelle*

### 1981

Création de la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA), dont le mandat sera repris par la Société de développement de Montréal (SDM) en 1996  
Création de la première maison de la culture de Montréal

### 1982

Création du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARIM) qui constitue une première en matière de concertation pour l'acquisition d'archives privées à Montréal

### 1985

Création du Musée plein-air de Lachine

### 1987

Création du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels (CCMPBC)  
Rapport *Éléments d'une politique de valorisation du patrimoine immobilier montréalais* menant à la création d'une unité administrative responsable du patrimoine bâti ainsi qu'à l'adoption d'un règlement régissant les démolitions

### 1989

Adoption du *Plan d'action en art public* et début des travaux de restauration de la collection municipale

### 1990-1992

Adoption du *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal et publication du cadre réglementaire : secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial identifiés et protégés par voie normative et par appréciation qualitative des projets

### 1991

Création de l'*Opération patrimoine populaire de Montréal* (devenue l'*Opération patrimoine architectural de Montréal*)

### 1992

Adoption du *Plan de mise en valeur du mont Royal*

### 1996

Intégration d'un volet art actuel à la collection municipale enrichi par les œuvres des lauréats des prix Pierre-Ayot et Louis-Comtois en arts visuels et François-Houdé en métiers d'art, créés la même année

### 1999

Inauguration du Centre des collections muséales regroupant des collections municipales et celles de musées et d'organismes montréalais

### 2002

Création du Conseil du patrimoine de Montréal  
Sommet de Montréal où il est proposé d'adopter et de mettre en œuvre une politique du patrimoine

### 2003

Adoption de la *Déclaration de Montréal* dans le cadre de la 8<sup>e</sup> Conférence mondiale des villes historiques

### 2004

Dépôt de l'*Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine* par le Groupe-conseil pour une politique du patrimoine  
Adoption du *Plan d'urbanisme de Montréal*  
Adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal  
Mise sur pied, par la Ville de Montréal, du Bureau du Mont-Royal et de la Table de concertation du Mont-Royal

### 2005

Adoption de la *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal  
Adoption de la *Politique de l'arbre* de la Ville de Montréal  
Adoption du *Premier plan stratégique de développement durable* de la Ville de Montréal  
Adoption de la *Politique de développement culturel* de la Ville de Montréal  
Entrée en vigueur du décret du gouvernement du Québec créant l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

### 2007

Première réunion de la Table de concertation du Mont-Royal

### 2009

Adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*

# ANNEXE 2

## STATUTS DE RECONNAISSANCE PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

On trouvera ci-dessous la liste des territoires et monuments historiques que l'on trouve à Montréal. Ceux-ci ont été décrétés ou classés respectivement par le gouvernement du Québec et le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec ou encore constitués ou cités par la Ville de Montréal. Ces statuts sont conférés en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4). Les types de territoire reconnus au niveau provincial sont l'arrondissement historique, l'arrondissement naturel, l'arrondissement historique et naturel (reconnu pour ses deux caractères), le site historique, le site archéologique, le site historique et archéologique et, enfin, l'aire de protection qui ceinture certains monuments historiques classés. Les territoires reconnus par l'instance municipale sont les sites du patrimoine. Les immeubles sont reconnus à titre de monuments historiques tant au niveau provincial, où ils sont classés, qu'au niveau municipal, où ils sont cités. On pourra consulter le répertoire des biens culturels du Québec à l'adresse suivante : [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca).

### AHUNTSIC – CARTIERVILLE

#### TERRITOIRES

Arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay	Décrété en 1981
Site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet	Constitué en 1992

#### MONUMENTS HISTORIQUES

Église du Sault-au-Récollet (1749-1752) 1847, boulevard Gouin Est	Classée en 1974
Maison du Pressoir (vers 1813) 10865, rue du Pressoir	Classée en 1978
Maison Saint-Joseph-du-Sault-au-Récollet (1852-1853) 1700-1750, boulevard Henri-Bourassa Est	Classée en 1979
Maison Persillier-dit-Lachapelle (1810) 2084, boulevard Gouin Est	Citée en 1987
Croix de chemin de pierre (1874) intersection Bois-de-Boulogne et boulevard Gouin Ouest	Citée en 1988
Maison Mary-Dorothy-Molson (vers 1930) 9095, boulevard Gouin Ouest	Citée en 2009

### CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

#### TERRITOIRES

Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	Décrété en 2005
Site du patrimoine du Mont-Royal	Constitué en 1987

#### MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Jarry-dit-Henrichon (vers 1766) 4595-4601, chemin de la Côte-des-Neiges	Classée en 1957
Maison James-Monk (1803) 4245, boulevard Décarie	Classée en 1976

### LACHINE

#### TERRITOIRE

Site historique et archéologique Le Ber-Le Moyne	Classé en 2001
--	----------------

#### MONUMENT HISTORIQUE

Hangar et Maison Le Ber-Le Moyne (entre 1695 et 1699) 1, chemin du Musée	Dans un site historique et archéologique classé en 2001
---	---

### LASALLE

#### TERRITOIRES

Site archéologique de l'Église-des-Saints-Anges-de-Lachine	Classé en 1977
--	----------------

#### MONUMENTS HISTORIQUES

Moulin à vent Fleming (1827) 9675, boulevard LaSalle	Classé bien archéologique en 1983
Ancien Hôtel de Ville (vers 1908) 13, avenue Strathyre	Cité en 1990
Annexe de la maison De Lorimier-Bélanger (vers 1930) 9601, boulevard Lasalle	Citée en 1990
Maison des domestiques Penniston (vers 1900) 33-35, rue Alepin	Citée en 1990
Maison De Lorimier-Bélanger (1775-1800) 9603, boulevard Lasalle	Citée en 1990
Maison Penniston (1890) 7525, boulevard Lasalle	Citée en 1990

### LE PLATEAU-MONT-ROYAL

#### TERRITOIRES

Site du patrimoine du Mont-Royal	Constitué en 1987
Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Jean-Baptiste	Constitué en 1990
	Classée en 1976

#### MONUMENTS HISTORIQUES

Maison William-Notman (1844) 51, rue Sherbrooke Ouest	Classée en 1979
Sanctuaire du Saint-Sacrement (1892-1897) 500A, avenue du Mont-Royal Est	Classé en 1979
Maison Mackenzie-Brydges (vers 1840) 75, rue Sherbrooke Ouest	Classée en 1980
Cinéma Rialto (1923) 5711-5723, avenue du Parc	Classé en 1990 et cité en 1988
Monastère des Carmélites (1895-1896) 301-371, avenue du Carmel	Classé en 2006
Regent Theatre (façade) (1915) 5117, avenue du Parc	Cité en 1988
Maison Emmanuel-Saint-Louis (1898) 4105 à 4127, rue Saint-Denis	Citée en 1989

Maison Lonnais ou maison Henriette-Moreau (1870-1873) 4100, avenue De Lorimier	Citée en 1989
Maison Samuel-Burland (1872-1873) 3567, rue Saint-Urbain	Citée en 1990

#### LE SUD-OUEST

##### TERRITOIRE

Site du patrimoine de la Côte-Saint-Paul	Constitué en 1990
--	-------------------

##### MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Saint-Gabriel (1698) 2140-2146, place de Dublin	Classée en 1965
Maison Louis et Joseph Richard (1890) 4351-4363, rue Saint-Ambroise, 80-86, rue Sainte-Marguerite	Citée en 1987
Église Saint-Joseph de Montréal et son ancienne sacristie (1861-1862) 550, rue Richmond	Citée en 1991

#### L'ÎLE BIZARD—SAINTE-GENEVIÈVE

##### MONUMENTS HISTORIQUES

Croix de chemin de la montée Wilson (1918) 1158, montée Wilson	Citée en 2001
Croix de chemin du Bord-du-Lac (1923) 1859, chemin Bord-du-Lac	Citée en 2001
Couvent des sœurs de Sainte-Anne (1906) 16115, boulevard Gouin Ouest	Cité en 2001
École du village (1923-1924) 350, rue de l'Église	Citée en 2001
Église Saint-Raphaël-Archange (1873-1874) 495, rue Cherrier	Citée en 2001
Maison dite Du Centenaire (1790) 977, rue Cherrier	Citée en 2001
Maison Joseph-Théorêt (Vers 1832) 20, rue Martel	Citée en 2001
Maison Toussaint-Théorêt (1831) 1883, chemin Bord-du-Lac	Citée en 2001
Manoir Denis-Benjamin-Viger (Vers 1843) 376, rue Cherrier	Cité en 2001
Presbytère de Saint-Raphaël-Archange (1843) 495, rue Cherrier	Cité en 2001

#### MERCIER—HOCHELAGA—MAISONNEUVE

##### MONUMENT HISTORIQUE

Château Dufresne (1915-1918) 4040, rue Sherbrooke Est	Classé en 1976
--	----------------

#### MONTRÉAL-NORD

##### MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Andegrave (1741-1742) 5460, boulevard Gouin Est	Classée en 1970
Maison Brignon-Dit-Lapierre (vers 1770) 4251, boulevard Gouin Est	Citée en 2007

#### OUTREMONT

##### TERRITOIRE

Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	Décrété en 2005
--	-----------------

##### MONUMENT HISTORIQUE

Théâtre Outremont (1928) 1240-1248, rue Bernard Ouest	Classé en 1994 et cité en 1987
--	--------------------------------

#### PIERREFONDS—ROXBORO

##### MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Joseph-Charlebois (1799) 134, chemin du Cap-Saint-Jacques	Classée en 1974
Maison Jacques-Richer-Dit-Louveteau (1835) 163, chemin du Cap-Saint-Jacques	Citée en 2008
Maison Thomas-Brunet (1834) 187, chemin du Cap-Saint-Jacques	Citée en 2008

#### RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES

##### TERRITOIRE

Site du patrimoine de l'ancien village de Rivière-des-Prairies	Constitué en 1992
--	-------------------

##### MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Christin-dit-Saint-Amour (1730-1735) 12930, boulevard Gouin Est	Classée en 1974
Maison Beaudry (Vers 1750) 14678, rue Notre-Dame Est	Classée en 1979
Moulin à vent de Pointe-aux-Trembles (1719) 11630, rue Notre-Dame Est	Classé bien archéologique en 1983
Maison Urgel-Charbonneau (1913) 11931, rue Notre-Dame Est	Citée en 1988
Maison Bleau (1851-1861) 13200, boulevard Gouin Est	Citée en 2008

#### ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

##### TERRITOIRE

Site du patrimoine de l'Église Saint-Esprit-de-Rosemont	Constitué en 1991
---	-------------------

##### MONUMENTS HISTORIQUES

Cinéma Le Château et maison de rapport (1931) 6950, 6956 et 6960, rue Saint-Denis et 383-395, rue Bélanger	Classé en 2002 et cité en 1991
Maison Longpré (1822) 6450-6452-6452A, 38e Avenue	Citée en 1990



Maison William-Dow (1860-1861) 1175-1183, place du Frère-André	Classée en 1975
Maisons John-Date (vers 1886) 2022-2024, rue Jeanne-Mance	Classées en 1975
Mount Royal Club (1904-1906) 1175, rue Sherbrooke Ouest	Classé en 1975
Maison Joseph-Aldéric-Raymond (1929-1930) 1507-1509, avenue du Docteur-Penfield	Classée en 1975
Mount Stephen Club (1880-1883) 1430-1440, rue Drummond	Classé en 1975
Maison Andreas-C.-F.-Finzel (1887) 2050, rue Jeanne-Mance	Classée en 1975
Façade des Appartements-Bishop Court (1904-1905) 1463, rue Bishop	Classée en 1976
Maison mère des Soeurs-Grises-de-Montréal (1869-1871) 1190-1200, rue Guy	Classée site historique en 1976 et dans un site historique classé en 1985
Monument National (1891-1894) 1166-1182, boulevard Saint-Laurent	Classé en 1976
Édifice Alexander-Cross (1869) 43-51, rue Saint-Jacques	Classé en 1976
Maison Charles-Sheppard (1) (vers 1890) 2074-2076, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Maison Charles-Sheppard (2) (vers 1890) 2078, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Maison Charles-Sheppard (4) (vers 1890) 2082, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (2) (1888) 2058-2064, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit (1834-1835) 205, rue De La Gauchetière Ouest	Classée en 1977
Maison mère de la Congrégation-de-Notre-Dame (1904-1908) 3040, rue Sherbrooke Ouest	Classée en 1977
Maison Walter-Marriage (1889) 2070-2072, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Presbytère de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit (1840-1845) 205-211, rue De La Gauchetière Ouest	Classé en 1977
Prison des Patriotes-au-Pied-du-Courant (1832-1840) 2121-2145, rue Notre-Dame Est	Classée site historique en 1978
Monastère du Bon-Pasteur (1846-1903) 56-104, rue Sherbrooke Est	Classé en 1979
Entrepôt Buchanan (vers 1845) 777, rue de la Commune Ouest	Classé en 1980
Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice 2065, rue Sherbrooke Ouest	Classé site historique en 1982
Basilique de Saint-Patrick (1843-1847) 454, boulevard René-Lévesque Ouest	Classée en 1985

Cour Édifice Unity (1912-1913) 454, rue De La Gauchetière Ouest	Classé en 1985
Vieux séminaire de Saint-Sulpice (1684-1687) 130, rue Notre-Dame Ouest	Classé en 1985 et dans un site historique classé en 1985
Club Universitaire de Montréal (1912-1913) 2047, rue Mansfield	Classé en 1986
Bibliothèque Saint-Sulpice (1912-1914) 1700-1706, rue Saint-Denis	Classée en 1988
Cathédrale Christ Church (1857-1860) 635, rue Sainte-Catherine Ouest	Classée en 1988
Édifice Joseph-Arthur-Godin (1914-1915) 2110, boulevard Saint-Laurent	Classé en 1990
Lieu de fondation de Montréal Le périmètre du site protégé est délimité à l'ouest par le secteur de la rue du Port et au sud par la rue de la Commune et il comprend la partie est de la place d'Youville et la Place Royale	Classé site historique et archéologique en 1999
Restaurant L'Île-de-France (1930-1931) 677, rue Sainte-Catherine Ouest	Classé en 2000
Édifice de la Canada Life (1894-1895) 275, rue Saint-Jacques	Classé en 2002
Maison John-Wilson-McConnell (1913-1926) 1475, avenue des Pins Ouest	Classée et dans un site historique classé en 2002
Gare Windsor (1887-1889) 1100, rue De La Gauchetière Ouest	Classée en 2009
Habitat 67 (1967) 2600, avenue Pierre-Dupuy	Classé en 2009 et cité en 2007
Maison David-Lewis (1867-1868) 3424, rue Simpson	Citée en 1988
Maisons en rangée William D.-Stroud (1889-1890) 1419 à 1441, rue Pierce	Citées en 1988
Maison Louis-Hippolyte-LaFontaine (1844-1846) 1395-1401, rue Overdale	Citée en 1988
Maison Arthur-Dubuc ou Canadian Club (1894) 434-438, rue Sherbrooke Est	Citée en 1989
Maison L'Archevêque (1841) 1643-1647, rue de La Visitation	Citée en 1989
Banque Toronto-Dominion (1927) 1401-1403, rue de Bleury	Citée en 1990
Édifice Blumenthal (1910-1911) 305-307, rue Sainte-Catherine Ouest	Cité en 1990
Théâtre Séville (1928) 2153-2159, rue Sainte-Catherine Ouest	Cité en 1990
Académie Michèle-Prévost (1969) 1517-1519, avenue des Pins Ouest	Dans un site historique classé (ND)
Monument de Saint-Joseph Rue Panet	Dans un site historique classé (ND)

Jardin du Gouverneur 280, rue Notre-Dame Est	Dans un monument historique classé en 1929
Entrepôt Edward-William-Gray (1773) 437, rue Saint-Vincent	Dans un monument historique classé en 1969
Collège de Montréal (1868-1871) 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé et dans une aire de protection classée en 1975
École Saint-Pierre (1886-1887) 1212, rue Panet	Dans un site historique classé en 1977
Église de Saint-Pierre-Apôtre (1851-1853) 1201, rue de la Visitation	Dans un site historique classé en 1977
Maîtrise Saint-Pierre (1868) 1212, rue Panet	Dans un site historique classé en 1977
Sacristie de l'église Saint-Pierre-Apôtre 1160, rue Panet	Dans un site historique classé en 1977
Presbytère de l'église Saint-Pierre-Apôtre (1854-1856) 1201, rue de la Visitation	Dans un site historique classé en 1977
Maison du Gouverneur (vers 1894) 2121-2145, rue Notre-Dame Est	Dans un site historique classé en 1978
Prison Au-Pied-du-Courant (1832-1836) 2121-2145, rue Notre-Dame Est	Dans un site historique classé en 1978
Domaine des Messieurs de Saint-Sulpice Entrepôts (1880) rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
Domaine des Messieurs de Saint-Sulpice Logements pour les employés 3576, chemin de la Côte-des-Neiges	Dans un site historique classé en 1982
Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice Chaufferie (1870) 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice Écurie (1880) 2121, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice Garages (1880) 2121, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
Grand Séminaire de Montréal (1854-1857) 2065, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982

L'Ermitage 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
Résidence des Petites Sœurs de la Sainte-Famille (1909) 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
Maison mère de la congrégation des Petites Filles de Saint-Joseph (1910-1911) 1935-2065, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
Cour du Séminaire de Saint-Sulpice 116-130, rue Notre-Dame Ouest	Dans un site historique classé en 1985
Jardin du Séminaire de Saint-Sulpice (1650) 116, rue Notre-Dame Ouest	Dans un site historique classé en 1985
214, place D'Youville (1911) 214, place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Ancien édifice de la douane de Montréal (1836-1838) 150, rue Saint-Paul Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Édifice William-W.-Ogilvie (1890) 224, place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Entrepôt Gillespie-Moffatt I (1831-1832) 131, rue du Port	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Entrepôt Gillespie-Moffatt II (1831-1832) 217, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Entrepôt Pierre-Beaudry (1828) 110-114, rue De Callière	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Entrepôt Robert-Gillespie I (1841-1842) 211, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Entrepôt Robert-Gillespie II (1841-1842) 215-217, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Entrepôt Robert-Gillespie III (1841-1842) 217-221, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Immeuble Saint-Arnaud-et-Clément (1894-1895) 204-206, place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Place de la Grande-Paix (1999) Place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Place Royale Place Royale	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (1991-1992) 350, place Royale	Dans un site historique classé en 1999
Tennis couvert (ND) 13, avenue Cedar	Dans un site historique classé en 2002

## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

- COUVERTURE : LAC AUX CASTORS, PARC DU MONT-ROYAL, mai 2010
- P. 4 : PARC LAFONTAINE, mai 2010
- P. 9 : ÉDIFICE GASTON-MIRON, 2007
- P. 14 : PAGE COUVERTURE "ACTES DU COLLOQUE" : I. Robida, juin 2009
- P. 15 : OUVERTURE DU COLLOQUE - HELEN FOTOPULOS, juin 2009
- P. 16 : CITÉ-JARDIN DU TRICENTENAIRE, ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA-PETITE-PATRIE, juin 2009 (fournie par l'arrondissement)
- P. 17 : HABITAT 67, juin 2009 (fournie par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Ville de Montréal)
- P. 18 : COLLÈGE MARIANOPOLIS, janvier 2009
- P. 19 : UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, mars 2009
- P. 19 : 2-22, RUE SAINTE-CATHERINE EST, avril 2009
- P. 21 : ANCIENS ATELIERS DU GTR/CN : D. Caron
- P. 22 : FLANC NORD DU MONT-ROYAL, 2008
- P. 23 : PLACE DU CANADA, août 2009
- P. 25 : MAISON MARY-DOROTHY-MOLSON, mai 2010
- P. 25 : MAISON ROBERT-BÉLANGER, avril 2009
- P. 27 : PLACE DU CANADA, août 2009
- P. 29 : ÉCOTERRITOIRE DU RUISSEAU-DE-MONTIGNY, mai 2009
- P. 29 : GINGKO BILOBA, PARC LAFONTAINE, août 2009
- P. 30 : CHAMP-DE-MARS, mai 2010



CONSEIL  
DU PATRIMOINE  
DE MONTRÉAL

Édifice Gaston-Miron  
1210, rue Sherbrooke Est,  
Bureau 002  
Montréal (Québec) H2L 1L9  
Téléphone : 514 872-4055  
Télécopieur : 514 872-2235  
cpm@ville.montreal.qc.ca  
ville.montreal.qc.ca/cpm

ISBN 978-2-7647-0922-1  
Mai 2010

